

**OBJET   RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
(PROGRAMME 2010 RECTIFIE)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES  
ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

---

**GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS**

Par Délibération n° 09/7-28 du 19 décembre 2009, vous avez approuvé le programme 2010 de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, estimé à 2 140 000,00 €, et vous m'avez autorisé à lancer une consultation ouverte.

Entretemps, la Commune a été contrainte d'engager la procédure de résiliation du marché des lots 1 (Centre-Ville) et 2 (Montagne) du programme 2008 de renouvellement de réseau, passé le 17 juillet 2009 avec la société THO-BTP/ RCM. Cette procédure de résiliation fait l'objet d'une délibération séparée.

En vue de simplifier les procédures de publicité et de mise en concurrence, je vous propose de regrouper les deux opérations : programme 2010 et part des travaux non réalisés par la société THO-BTP (estimés à 1 200 000 €).

La nouvelle opération comprendrait 6 lots détaillés dans le tableau ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>Localisation</b>	<b>Estimation du coût des travaux (€ HT)</b>
Lot n° 1	Centre-ville	740 000,00
Phase 1		500 000,00
Phase 2		240 000,00
Lot n° 2	Montagne	950 000,00
Phase 1		700 000,00
Phase 2		250 000,00
Lot n° 3	Camélias	280 000,00
Lot n° 4	Moufia	510 000,00
Lot n° 5	Chaudron	460 000,00
Lot n° 6	Sainte Clotilde	400 000,00
Sous total des phases 1 (Lot 1 et 2)		1 200 000,00
Sous total (sauf Lot 1 - phase 1 et 2 - phase 1)		2 140 000,00
<b>Coût global</b>		<b>3 340 000,00</b>

## Rapport n° 10/1-07

Le plan de financement pour le programme de travaux antérieurs, approuvé lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2009 (Délibération n° 09/6-05), ne fait l'objet d'aucune modification. Les subventions accordées par les financeurs, Etat dans le cadre du Plan de Relance et Office de l'Eau, sont d'un montant de 595 164,49 €.

Les travaux de renouvellement 2010 - phase 2010 sont estimés à 2 140 000,00 € HT. Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Office de l'Eau au taux de 45 % de la dépense éligible au titre de l'amélioration de la performance des réseaux, conformément au plan de financement suivant :

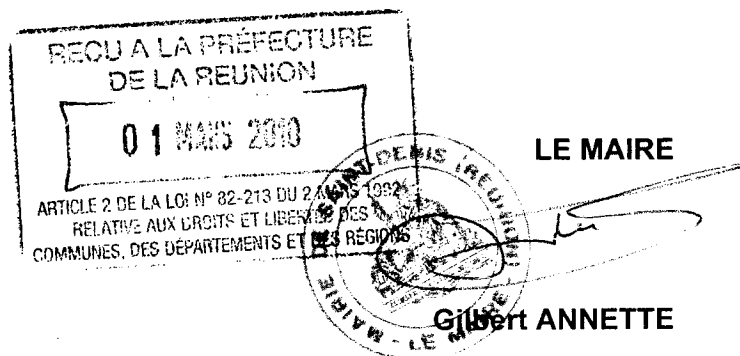
Financier	Dépense publique éligible (€ HT)	Taux (%)	Montant (€ HT)
Office de l'Eau	2 140 000,00	45	963 000,00
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>			<b>963 000,00</b>
Part communale (Budget Annexe Eau)			1 177 000,00
<b>COUT TOTAL</b>			<b>2 140 000,00</b>

Les crédits sont prévus au Budget Annexe Eau, chapitre 23 et article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le nouveau programme de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable proposé ;
- 2° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- 4° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents ;
- 5° de m'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Office de l'Eau et signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET   RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
(PROGRAMME 2010 RECTIFIE)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES  
ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/1-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (avec réserve exprimée par l'opposition en AG/ EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*10 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*

*pour*

↓  
*M. Dominique FOURNEL, MME Carmen ALLIE,  
MME Maryse TROTET, M. Jean-Michel BARDIERE,  
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU,  
MME Claudine CHEFIARE et MME Raziah LOCATE*

↓  
*autres élus présents et mandatés*

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (programme 2010 rectifié).

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Délibération n° 10/1-07

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter une subvention au taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau pour le financement de l'opération.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

**ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts sur le budget annexe de l'eau, au chapitre 23, article 2315.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 1 MAR. 2010

